



# Projets éoliens de la Plaine d'Aunis

Compte-rendu du Groupe de Travail N°1 dédié  
au projet d'autoconsommation collective

**EOLISE**

25 novembre 2021

# Sommaire

Sommaire .....	2
1. Introduction .....	3
2. Les participants à l'évènement.....	4
3. Synthèse des échanges.....	5
<b>A. L'objet de la réunion .....</b>	<b>5</b>
<b>B. Présentation du projet d'autoconsommation collective .....</b>	<b>6</b>
1. Le périmètre du projet géographique et démographique .....	6
2. Le fournisseur et le contrat.....	7
3. Conditions et contraintes.....	7
4. Acceptabilité locale .....	8
<b>C. Co-construisons le projet : le périmètre et le public cible .....</b>	<b>9</b>
1. Définition du périmètre du projet d'autoconsommation collective .....	9
2. Définition du public cible du projet d'autoconsommation collective.....	10
<b>D. Co-construisons le projet : gouvernance et communication .....</b>	<b>10</b>
1. Quelle gouvernance pour le projet d'autoconsommation collective ? .....	10
2. Comment informer et communiquer autour du projet ? .....	11
<b>E. Notre plan d'actions à court terme .....</b>	<b>12</b>
4. Prochaines étapes .....	13
5. Annexes.....	14

# 1. Introduction

Dans le cadre du développement des projets éoliens de la Plaine d'Aunis, menés par la société EOLISE, une démarche de concertation et de communication publique est mise en place depuis septembre 2021.

Celle-ci est composée de temps d'information (forums d'information), d'échanges dédiés aux élus mais aussi de groupes de travail, afin de répondre aux enjeux du territoire et attentes de sa population.

Un groupe de travail s'est tenu le 25 novembre 2021 (18h30-20h30) à la Salle des éoliennes de Saint-Médard-d'Aunis, et portait les objectifs suivants :

- Présenter le projet d'autoconsommation collective ;
- Lancer les premières réflexions pour le co-construire ;
- Définir les prochaines étapes et actions à mener dans son cadre.

Vous avez participé à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.

## 2. Les participants à l'évènement

Le Groupe de Travail du jeudi 25 novembre 2021 a rassemblé **13 personnes** dont voici le détail des participations.

### **Pour le territoire de la plaine d'Aunis :**

- Alain DENIS, Habitant de La Jarrie
- Anne-Sophie DESCAMPS, 4<sup>ème</sup> adjointe d'Aigrefeuille d'Aunis et Vice-Présidente en charge de la transition énergétique à la Communauté de Communes Aunis Sud
- Bruno FERRET, Conseiller municipal de Longèves
- Nadine JUHEL, Présidente de la coopérative Les Lucioles Energies et habitante et conseillère municipale de Périgny
- Vincent LAIGO, Conseiller municipal de Bourgneuf
- Denis PAILLET, Chargé de mission climat-énergie à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Franck RINCHET-GIROLLET, Conseiller municipal de Vérines
- Marc VARINOIS, Représentant de l'association « A nous l'énergie » et du CIRENA

### **Pour la société EOLISE :**

- Baptiste WAMBRE, Responsable Développement
- Lucie SIROT, Cheffe de projet
- Simon COQUILLAUD, Responsable Communication

### **Equipe Concertation Mazars :**

- Lorette HAFFNER, Cheffe de projet concertation
- Charline VIALLE, Cheffe de projet concertation

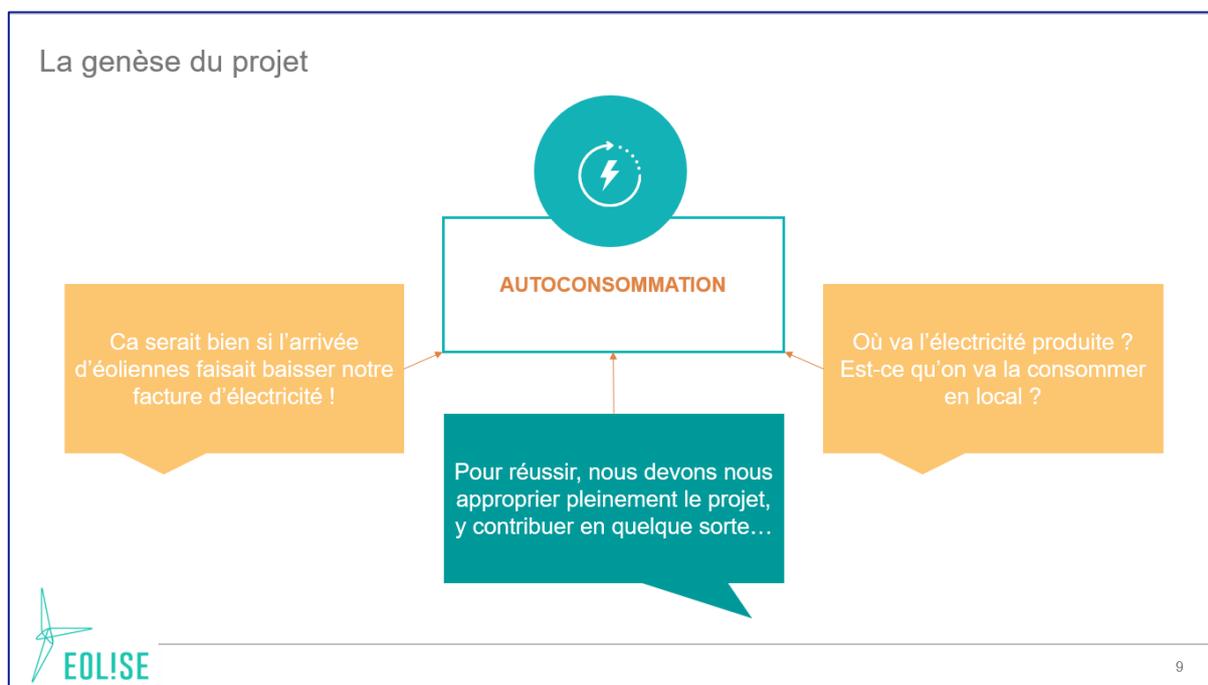
### 3. Synthèse des échanges

#### A. L'objet de la réunion

Depuis 2016, la société EOLISE mène 4 projets éoliens sur le territoire de la Plaine d'Aunis, et plus particulièrement sur les communes de Aigrefeuille-d'Aunis, Angliers, La Jarrie, Longèves, Saint-Christophe Saint-Médard-d'Aunis, Sainte-Soulle et Vérines.

Pour développer des projets qui soient pleinement bénéfiques à leur territoire, la société EOLISE a tout d'abord fait appel au printemps 2021 à l'équipe concertation et communication publique de Mazars pour mener une étude des perceptions auprès de plus de 500 acteurs locaux.

Ces échanges ont permis d'identifier les attentes du territoire en matière de concertation et d'information, mais aussi vis-à-vis des projets et de leurs retombées locales :



C'est ainsi qu'a émergé le projet d'autoconsommation collective, objet du présent groupe de travail. Cette rencontre a permis aux participants de découvrir le projet, d'ouvrir la réflexion pour en définir les grands contours et de préparer collectivement ses prochaines étapes.

## B. Présentation du projet d'autoconsommation collective

Lucie SIROT, Cheffe de projet EOLISE et Baptiste WAMBRE, Responsable Développement EOLISE, ont tout d'abord pris la parole pour présenter le projet d'autoconsommation collective. Vous retrouverez les éléments de présentation dans le support envoyé par mail.

En parallèle à cette présentation, les participants ont pu poser toutes leurs questions et formuler leurs remarques sur ce projet, dont voici ci-dessous une retranscription classée par thématique.

### 1. Le périmètre du projet géographique et démographique

**Remarque d'un participant :** « *L'éolienne choisie est intéressante, elle est centrale, c'est une bonne chose.* »

**Question :** « *J'ai un doute concernant la manière de considérer le rayon de 2 ou 10 km... est-ce bien entre le moyen de production [l'éolienne] et les lieux de consommations les plus éloignés ?* »

**Réponse d'EOLISE :** C'est effectivement notre compréhension actuelle, toutefois la définition a évolué.

**Question :** « *Si un jour un autre projet éolien à proximité s'ouvrait à l'autoconsommation collective, est-ce qu'un chevauchement de 2 cercles de 10 km serait possible ?* »

**Réponse d'EOLISE :** Cela ne représenterait sans doute pas de difficulté technique, toutefois cette situation ne s'est pas encore présentée en France, il s'agira de le vérifier.

**Question :** « *A qui appartiendra l'éolienne à terme ? Si c'est une autre structure, ne serait-ce pas à elle de définir le périmètre de la communauté ?* »

**Réponse d'EOLISE :** Le projet d'autoconsommation collective sera porté et géré par une structure ad hoc, qui devra dans ses composantes administratives définir son périmètre et son public. Nous entamons ce soir un travail préalable pour anticiper sa création dans quelques années.

**Question :** « *Qui pourra participer au projet d'autoconsommation ? S'agira-t-il uniquement de riverains, ou est-ce que cela sera ouvert aux collectivités, aux entreprises, etc. ?* »

**Réponse d'EOLISE :** Cette question est l'un des sujets que nous abordons ce soir, nous allons en effet échanger autour des publics cibles du projet d'autoconsommation collective. Nous rappelons qu'il faut environ 2 000 foyers minimum pour mener ce projet d'autoconsommation collective. [Les premières réponses à cette question sont présentées dans la suite de ce document.]

## 2. Le fournisseur et le contrat

**Question :** « *Si je comprends bien, c'est via un contrat fournisseur (complémentaire au fournisseur historique) que le projet d'autoconsommation collective est rendu possible ?* »

Réponse d'EOLISE : Tout à fait, il sera nécessaire pour les personnes et entités souhaitant s'inscrire dans le projet de souscrire un second contrat fournisseur, c'est une condition sine qua non à la participation.

**Question :** « *Qui sera le fournisseur pour le projet ? Une société nationale, locale, la communauté directement ou une collectivité ?* »

Réponse d'EOLISE : Une société ad hoc sera créée pour porter et gérer le projet d'autoconsommation collective, et fera appel à des entreprises expertes en matière de fournitures d'électricité.

## 3. Conditions et contraintes

**Question :** « *Pourquoi limiter les projets d'autoconsommation collective à un moyen de production de 3 MW ? Cela peut-il et va-t-il évoluer ?* »

Réponse d'EOLISE : Nous pensons que ce choix réglementaire résulte d'une volonté de proposer des projets réellement locaux et citoyens. Il ne s'agirait pas qu'un pourcentage trop important de l'électricité produite soit revendue sur le réseau, cela ferait perdre son sens au projet (entreprise citoyenne versus entreprise commerciale). Nous ne pensons pas qu'une évolution de cette limitation interviendra à court terme.

**Question :** « *Peut-on tout revendre sur le réseau via ce type de projet ?* »

Réponse d'EOLISE : Non, un projet d'autoconsommation collective impose une consommation au sein de la communauté d'au minimum 50% de l'énergie produite.

**Question :** « *Est-il nécessaire que l'intégralité des 4 projets éoliens de la Plaine d'Aunis soit acceptée et mise en œuvre pour que le projet d'autoconsommation citoyenne existe ?* »

Réponse d'EOLISE : Nous n'avons pas encore mené les calculs précis nous permettant de savoir à partir de combien d'éoliennes le projet d'autoconsommation collective serait possible et n'entacherait pas la rentabilité globale des projets éoliens. Toutefois, nous vous confirmons que « donner » une éolienne à la communauté ne sera possible qu'à compter d'un certain nombre d'éoliennes autorisées.

**Question : « A terme, et si le projet d'autoconsommation collective fonctionne, pourra-t-on introduire une seconde éolienne dans la communauté ? »**

Réponse d'EOLISE : Oui, c'est envisageable.

**Question : « Pourquoi ne pas avoir proposé 4 éoliennes à l'autoconsommation collective, soit 1 éolienne par projet de la Plaine d'Aunis ? »**

Réponse d'EOLISE : Deux contraintes existent pour expliquer notre choix. La première, parce que la réglementation impose que le moyen de production soit de 3 MW au maximum, or la plupart des machines imaginées sur la Plaine d'Aunis sont largement supérieures à ce chiffre, et un bridage pour descendre à 3 MW ne serait pas rentable. La seconde, parce que ce type de projet est très novateur (notamment pour de l'éolien) et que nous ne sommes pas certains de pouvoir intéresser dès le lancement autant de consommateurs.

**Remarque : « Il faudrait trouver une alternative à Linky, cet outil n'est pas fiable, j'ai peur que ce soit bloquant pour les consommateurs. Il faudrait chercher un autre type de compteur. »**

Réponse d'EOLISE : C'est noté, cependant aujourd'hui le compteur Linky est la seule solution technique possible pour mettre en œuvre le projet.

#### 4. Acceptabilité locale

**Question : « Quels retours avez-vous eus des communes sur le projet d'autoconsommation collective ? »**

Réponse d'EOLISE : A noter tout d'abord que le projet est à peine lancé ; nous l'avions rapidement présenté aux élus des communes et intercommunalités (concernées par les projets éoliens de la Plaine d'Aunis) lors d'une réunion en septembre 2021, et un second temps de présentation sera organisé en décembre, suite notamment à ce groupe de travail.

**Remarque d'un participant : « Lorsque nous étions rassemblés à Aigrefeuille-d'Aunis en septembre dernier, les élus ont accueilli favorablement le projet d'autoconsommation collective. Pour certains c'était très enthousiasmant. »**

**Remarque d'un participant : « C'est tout à fait novateur, on va enfin pouvoir apporter de l'énergie localement avec ce type de projet, on change de paradigme. »**

**Remarque d'un participant : « Ce projet a du sens, il parle vraiment aux élus et aux habitants. »**

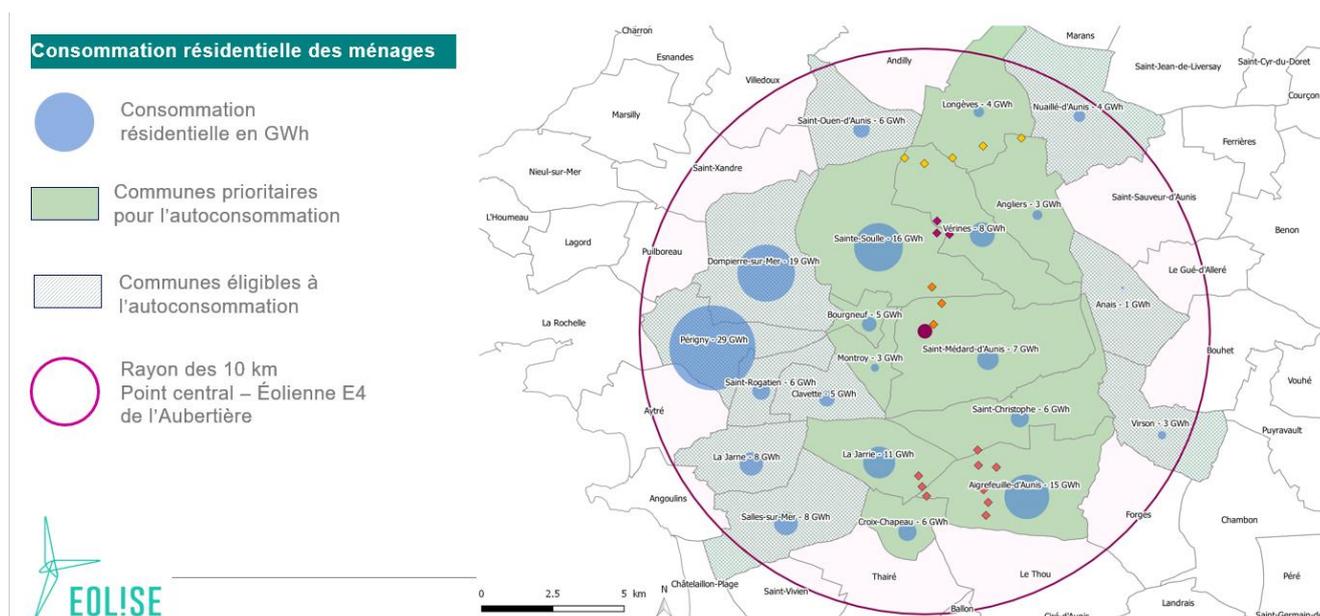
## C. Co-construisons le projet : le périmètre et le public cible

Après un premier temps de présentation et d'échanges, la société EOLISE a proposé aux participants d'ouvrir la réflexion sur les premières grandes composantes du projet d'autoconsommation collective, afin d'en définir le périmètre et le public cible.

### 1. Définition du périmètre du projet d'autoconsommation collective

Au sein d'un rayon de 10km autour du moyen de production, les participants ont pu partager leurs propositions en termes de priorisation des communes pouvant bénéficier du projet. Ils ont unanimement souhaité cibler les communes directement concernées ainsi que les communes limitrophes les plus impactées telles que Bourgneuf et Montroy.

La cartographie initiale proposée par EOLISE est donc représentative de cette décision collective :



## 2. Définition du public cible du projet d'autoconsommation collective

En parallèle à la réflexion sur le périmètre, les publics cibles du projet d'autoconsommation ont fait l'objet d'un travail de priorisation. Voici les conclusions de ces premiers échanges :

- **Priorité 1 : les riverains** (en cas de choix à opérer entre foyers sur l'aire concernée par le projet, on privilégiera les communes accueillant les éoliennes, puis limitrophes les plus impactées, puis au-delà).
- **Priorité 2 : les collectivités**
- **Priorité 3 : les entreprises, et plus particulièrement les commerces.** Parmi les commerces, priorité sera donnée aux commerces locaux, puis aux petites surfaces.
- **Priorité 4 : les agriculteurs** (en tant qu'habitants d'abord, puis en tant qu'exploitants).

De manière générale, les participants se sont accordés sur le fait de **donner la priorité aux « familles » à but non lucratif** : riverains, collectivités et enfin seulement entreprises.

## D. Co-construisons le projet : gouvernance et communication

Après la définition du périmètre et du public cible, la réflexion s'est engagée autour de questions de gouvernance et de communication liées au projet d'autoconsommation collective.

### 1. Quelle gouvernance pour le projet d'autoconsommation collective ?

**Remarque d'un participant** : « *Devenir actionnaire de la société à créer ne doit pas être un critère d'entrée, il faut que les personnes intéressées puissent participer sans payer.* »

**Question d'un participant** : « *Qui doit détenir le capital de la structure ?* »

**Réponse d'EOLISE** : « *D'une certaine manière, EOLISE sera toujours liée à l'éolienne du projet d'autoconsommation collective, mais nous n'avons pas pour objectif de devenir un actionnaire majoritaire dans la structure, cela n'aurait pas de sens pour un projet citoyen. La répartition exacte des parts dépendra de l'intérêt des différents acteurs, on peut imaginer des collègues selon les typologies d'acteurs aussi.* »

**Remarque d'un participant** : « *Pour que le projet se passe bien, il faudra être très attentif au règlement de la structure à venir.* »

**Réponse d'EOLISE** : « *En effet, à terme sera créée une société citoyenne avec des statuts, un règlement, etc. Tout sera très cadré, rassurez-vous. Il faudra notamment protéger la société et les membres de la communauté contre toute possibilité de rachat « hostile » par une société, un fonds de pension, etc.*

## 2. Comment informer et communiquer autour du projet ?

Par-delà le thème de la gouvernance, les participants ont aussi échangé sur celui de l'information et de la communication du projet d'autoconsommation collective.

L'information devra tour à tour présenter le projet, faire de la pédagogie autour de cette innovation et donner envie aux acteurs locaux (et notamment riverains) de s'y inscrire.

Voici les propositions d'actions formulées pour y parvenir :

- Partager de l'information dans les bulletins municipaux et intercommunaux ;
- Partager de l'information sur les sites Internet des communes et intercommunalités ;
- Distribuer des tracts dans les boîtes aux lettres des communes concernées ;
- Organiser des stands d'information sur les marchés ;
- Mobiliser la presse quotidienne régionale, et notamment France Bleu, C17Infos, Aunis TV ;
- Organisation d'actions pédagogiques du tissu associatif (CIRENA notamment).

Dans cette perspective, la Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis a d'ailleurs prévu une communication dans le bulletin de décembre 2021, au sein d'un encart dédié aux projets éoliens de la Plaine d'Aunis, tandis que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a proposé de relayer de l'information via son site Internet et le Point Commun.

Quelques conseils ont enfin été formulés en termes de supports :

- Création de supports pédagogiques et ludiques, tels que des vidéos ;
- Mobiliser des exemples et retours d'expérience pour rendre le projet concret.

***Remarque d'un participant : « A mon sens il est encore trop tôt pour communiquer. »***

***Remarque d'un participant : « Plus il y aura de participants, plus on baissera les coûts du projet et de sa structure. C'est donc important d'informer dès cette phase très amont, pour commencer à intéresser le public au projet. »***

Suite à ces échanges, le collectif s'est accordé sur l'importance de lancer dès que possible de premières actions d'information et de communication. Ces prochaines étapes sont précisées dans le plan d'actions ci-après.

## E. Notre plan d'actions à court terme

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
Rédiger et transmettre le compte-rendu du Groupe de Travail	Mazars	Sous 5 à 10 jours
Recenser la consommation des collectivités locales concernées	Mme Descamps, M. Paillet et M. Ferret	D'ici au 16 décembre
Communiquer	Mme Descamps Eolise	Décembre Janvier
Rechercher des informations relatives au type de structure et à sa gestion	L'ensemble du groupe	Février 2022
Détailler le montage financier du projet	Eolise	Février 2022
Se renseigner sur les aides régionales	M. Rinchet	Février 2022
Se renseigner sur les aides FEDER	M. Varinois	Février 2022

## 4. Prochaines étapes

Dans l'attente du prochain groupe de travail, les participants à la réunion du 24 novembre 2021 se sont accordés autour d'un plan d'actions, mais aussi autour d'un mode de discussion et partage d'informations :

- Création d'une **boucle de mails** dont les destinataires seront en « copie ouverte », afin que chacun puisse échanger avec le collectif ou l'un de ses membres ;
- Création et mise à disposition d'un **espace de partage en ligne**, pour déposer des documents relatifs au projet d'autoconsommation collective. Cet espace de partage sera sous la plateforme Google Drive, avec un accès via le lien suivant : <https://drive.google.com/drive/folders/1KUytN4nuwQsLtDaiwPbITEkhe3n8eCWF?usp=sharing>

Vous recevrez prochainement un mail vous autorisant l'accès à ce dossier.

Si besoin, vous pouvez vous créer un compte Google ici : <https://accounts.google.com/signup>

### A VOS AGENDAS !

#### PROCHAIN GROUPE DE TRAVAIL

**Le jeudi 10 février 2022**

**De 18h30 à 20h30**

Lieu à confirmer en suivant.

## 5. Annexes

Les photos des Métaplans

EOLISE

Bienvenue !

Les projets éoliens  
de La Plaine d'Aunis

Groupe de travail n°1  
"Autoconsommation collective"

Jeudi 25 novembre 2021

18<sup>h30</sup> - 20<sup>h30</sup>

Les objectifs:

1

Présenter le projet  
d'autoconsommation  
collective

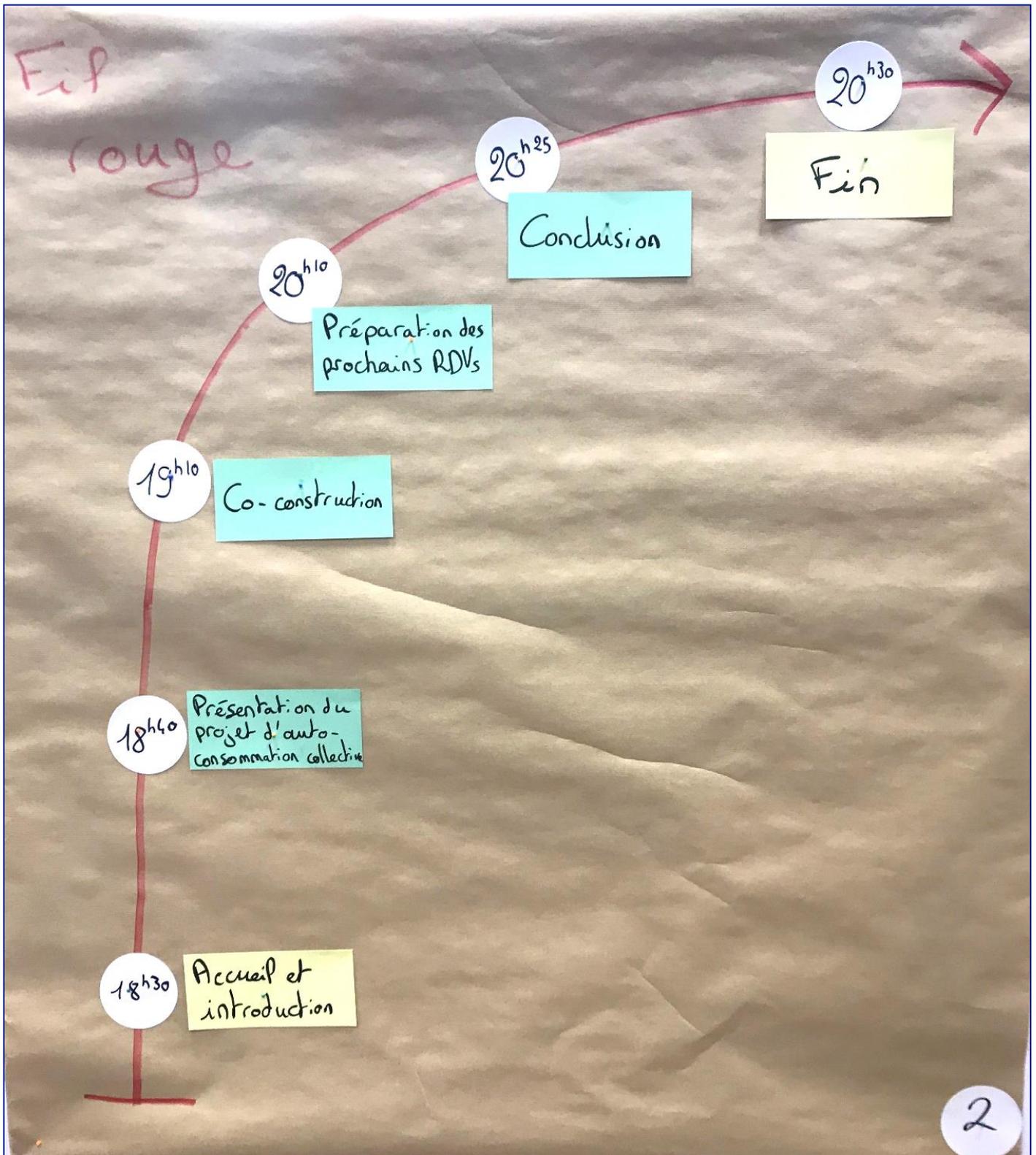
2

Lancer les  
réflexions

3

Définir les  
prochaines étapes  
et actions

1



# Avez-vous des questions sur le projet d'autoconsommation collective ?

Le fournisseur et le contrat

C'est le contrat fournisseur autoconsom qui permet le projet ?

On tout à fait, il faut bien 2 contrats

Fournisseur : est-ce une société nationale ?

Est-ce la commune qui gère la gestion des contrats ?

Une société ad-hoc de des entreprises experts

Les 4 opérations de ce type en France étaient sur de l'hydro-électricité.

Doute sur le rayon de 2 ou 10 km... entre la machine ou entre les producteurs

La définition a évolué en effet

PÉRIMÈTRE

Deux cercles de 10km pourraient-ils se chevaucher ?

Sans doute pas de difficile, à vérifier !

À qui appartiendrait l'éolienne ? Cette structure devra-t-elle faire le choix du public / périmètre ?

À une structure à créer. Pour élaborer un travail ce sera à poursuivre !

Conditions et contraintes

Public : uniquement les riverains, ou les collectivités, les entreprises... ?

C'est l'objet de ce groupe de travail !

Condition sine qua non = ensemble des 4 projets éoliens de la Plaine d'Auvergne ?

L'éolienne "donnée" à la communauté fonctionne grâce aux autres en effet.

Le calcul précis n'est pas encore fait (rentabilité)

Pourquoi pas 4 éoliennes en auto-consommation ? 1 par projet ?

Limite de 3 MW + nombre de consommateurs intéressés par le projet

Pourquoi une limitation à 3 MW ? Est-ce que ça se évolue ?

Production "locale" à "collectif/citoyenne" → dimension 3 MW

Il faudrait trouver une alternative à Linky, ce n'est pas facile

Il faut un autre type de compte

C'est noté, mais aujourd'hui c'est la seule solution possible

Peut-on tout renvoyer sur le réseau ?

L'autoconsom doit représenter au minimum de 60 %

À terme, si ça fonctionne peut-on introduire une autre éolienne dans le projet ?

Oui c'est possible

Quels retours des communes sur ce projet d'autoconsom ?

Ce projet est à peine lancé, on avance ce soir & on présentera aux élus en décembre

L'acceptabilité locale

À Aiguèrefolle les élus ont accueilli positivement ce projet.

Avec ce type de projet on change de paradigme !

L'éolienne choisie est intéressante car centrale.

Ce projet a du sens, il parle aux habitants et aux élus

4

Co-construisons le projet:  
Quel public priorise-t-on ?

### Riverains

Les "familles" à but non lucratif et abond: riverain & collectivités

1

Le projet représentera  
10% des 22.000 foyers...  
Qui sera prioritaire?

Cibler les communes  
concernées et limitrophes  
en priorité

### Collectivités

2

### Entreprises

### Les commerces

- Commerces locaux ①
- Petites surfaces ②
- Grandes surfaces ③ X

3

### Autres publics..?

Agriculteurs (habitat & exploitation)

4

6

Co-constituons le projet :  
Gouvernance, com' : comment le porter ?

Etre actionnaire ne  
doit pas être un critère  
d'entrée

Bulletin municipal

Bulletin et site web  
de la CDA

Qui doit détenir le  
capital de la structure ?

Eglise sera toujours  
liée à l'église, mais  
sera minoritaire dans  
l'actionariat

Stands sur les marchés

Tracts dans  
les boîtes aux lettres

Risque : règlement de  
la structure !

Société citoyenne  
avec des statuts, tout  
sera très réglementé

Il faudra protéger  
la structure pour éviter  
un rachat "hostile" !

Passer par l'exemple !

Il est trop tôt pour  
informer

Via des structures  
comme CIRENA  
pour la pédagogie

PQR : France Bleu,  
CIR INFO, AUNIS TV

Vidéo pédagogique

Plus il y a de participants,  
plus on baisse les coûts, c'est  
important d'informer

Préparons la suite !  
Notre plan d'actions à court terme

## QUOI ?

Rédiger et vous envoyer le compte-rendu de nos échanges

Recenser la consommation des collectivités locales

Rechercher des infos relatives à la gestion, la structure, etc

## COMMUNIQUER

Avoir plus d'éléments financiers sur le projet

Se renseigner pour les aides régionales

Rechercher aides FEDER

## COMMENT ?

Par mail ou lors de la Réunion élus du 16/12

Cf tableau dédié (N°3)

## QUI ?

NAZARS

Mme Descamps :  
N. Poiffet  
N. Ferrat

TOUS !

1. EOLISE  
2. Mme Descamps

EOLISE

M. Rinchet

M. Varinois

## QUAND ?

5 à 10 jours

16 décembre

Février 2022

1. Début 2022  
2. B.N. de 21

Février 2022

Février 2022